

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Jeudi 07 Décembre 2023

Présents : Denis VEYRUNES, Annick BLACHERE, Camille MARCHAND, André LIDOINE, Julien CUNY, Jean MECA, François CHALAUD, Alexandra HAJEK, Philippe POURCHET

Pouvoir (s) : Chantal PORTA donne procuration à Denis VEYRUNES

Johanna LEDREN donne procuration à Camille MARCHAND

Absent(s): Josef SEDLAK, Stephane MORANNE, Thomas BOUET, Guy CRESPIY

Secrétaire de séance : André LIDOINE

La séance est ouverte à : 18 h 30

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Durée des amortissements des Participations ENEDIS: Budget Commune en complément de la délibération n°4 du mercredi 29 Juin 2022 portant sur les raccordements ENEDIS -Frais de raccordement au pétitionnaire

Voté à l'unanimité

- Décision du Maire n° 8 du 05 Décembre 2023 : Décision Modificative n°7 : **Virements de crédits n°5** : Budget commune 2023 -M57

Voté à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du Jeudi 28 Septembre 2023

Voté à l'unanimité

2. Demande de retrait de la commune de Castillon du Gard de la Communauté de Communes du Pont du Gard et d'adhésion à la Communauté de Communes Pays d'Uzès selon la procédure dérogatoire

Après exposé, il est proposé la demande de retrait de la commune de Castillon du Gard de la Communauté de Communes du Pont du Gard et d'adhésion à la Communauté de Communes Pays d'Uzès selon la procédure dérogatoire

Voté à l'unanimité

3. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps complet suite à un accroissement temporaire d'activité

Après exposé il est proposé la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps complet suite à un accroissement temporaire d'activité

Voté à l'unanimité

4. Revalorisation prise en charge frais de déplacement

Après exposé il est proposé la revalorisation des conditions et modalités de prises en charges des frais de déplacement des agents.

Voté à l'unanimité

5. Agents communaux : carte cadeaux

Après exposé il est proposé de maintenir le montant maximal de 200 € par carte cadeau pour les agents communaux à l'occasion des Fêtes de fin d'Année

Voté à l'unanimité

6. Décision(s) modification(s) : M57

Après exposé il est proposé d'augmenter la section d'investissement :

Recettes : Chapitre 13 : Article 1312 : Région : + 45 846 €

Dépenses : Chapitre 21 : Article 2111 : Terrains Nus : + 4 000€

Article 212 : Agencements et aménagements de terrains :
+ 1400 €

Article 2188 : Autres immobilisations corporelles :
+ 40 446 €

Voté à l'unanimité

7. Décision(s) modification(s) : M49

Sans objet

8. Donation au profit de la commune : Acceptation de la Donation

Après exposé, il est proposé d'accepter la donation de Madame et Monsieur BAUD au profit de la commune.

Voté à l'unanimité

9. Donation au profit de la commune : Provision sur frais

Après exposé et acceptation de la donation de Madame et Monsieur BAUD au profit de la commune, il est proposé de valider la provision sur frais d'un montant de 350 € afin d'entamer les formalités du dossier.

Voté à l'unanimité

10. Concession pâturages 2023 à 2028 en forêt communale : OVINS

Après exposé, il est proposé d'accepter la concession de pâturages 2023 à 2028 en forêts communale pour M. SERRANO ayant son siège au lieu-dit « Domaine de la Clastre- 30700 Sanilhac Sagriès » concernant les OVINS.

Voté à l'unanimité

11. Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables- Modalités de concertation préalables

Après exposé il est proposé de valider les zones provisoires d'accélération installations terrestres de production d'énergie renouvelables.

Les modalités de concertations seront proposées ultérieurement.

Voté à l'unanimité Abstention (s) : M. Philippe POURCHET

12. Information : délibération n°3 du 28 Septembre 2023 remplacée par la délibération n°12 du 28 septembre 2023 à la suite d'une erreur matérielle dans l'annexe de la délibération n°3

13. Durée des amortissements des Participations ENEDIS : Budget Commune en complément de la délibération n°4 du mercredi 29 Juin 2022 portant sur les raccordements ENEDIS -Frais de raccordement au pétitionnaire

Après exposé, il est proposé que les frais de raccordement électrique à la charge du pétitionnaire sont amortis en un an et ainsi de procéder à la sortie de des frais de raccordements à l'actif

Voté à l'unanimité

14. Décision du Maire n° 8 du 05 Décembre 2023 : Décision Modificative n°7 : Virements de crédits n°5 : Budget commune 2023 -M57

15. Questions diverses

- Formation membres du conseil municipal : Life Terra Musical

La séance est levée à 19 H 30